

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois, par la poste, en France, Belgique, Hollande, Suisse, Allemagne, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Turquie, Russie, Amérique, etc., etc., etc. 12 00

FRUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, premier insertion, 25 c. Dix lignes et au-dessous, deuxième insertion, 20 c. Au-dessous par ligne, le quart du prix. Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

## LE PETIT BOSSU.

Esquisse de mœurs sous le Consulat. CHAPITRE CINQUIÈME.

(Suite.)

LA LAITIÈRE.

—N'est-ce point un rêve !... la fille du général Desparville... et la mère Bloquet dans cette laiterie !

—C'est monsieur Taquinet... —Le clerc de M. Moulinard !...

—Oui, mesdames, en personne, pour vous servir, Hercule Taquinet... Oh ! je ne suis pas changé, il y en a qui diraient malheureusement, mais moi, j'y suis fait, et je me trouve très-bien. Mais vous, mademoiselle Adolphine... avec deux vaches et la mère Bloquet... Je n'y conçois rien... et cet air triste, cette pâleur... —N'avez-vous donc pas appris le malheur qui m'a frappé ?...

—Mon Dieu, mademoiselle, il n'y a que fort peu de temps que je suis cela. Figurez-vous que j'arrive d'Allemagne... J'arrive à l'instant *pedibus cum jambiis*... ce qui veut dire que je n'allais pas en chaise de poste. J'ai quitté la diligence à huit lieues d'ici. Ma foi, je ne pouvais plus y tenir ; j'étais trop gêné. Il y avait une nourrice qui berçait son enfant sur mon dos, ça devenait très-fatigant pour moi ; j'ai préféré faire le reste de la route à pied, d'autant plus que mon bagage n'est pas lourd... Deux chemises, six faux cols et trois chaussettes... Voilà... —Et qu'allez-vous donc faire en Allemagne, monsieur Taquinet ! dit Mme Bloquet. Recueillir une succession ?

—Hélas ! non, j'aurais mieux aimé cela... J'étais allé... Vous allez rire... J'étais allé pour me marier... —Et la personne ne vous a pas plu... —Et fait ! au contraire ! elle me plut beaucoup... Mais quand je lui suis retourné... bien le bonsoir... elle était partie comme une fusée... Et voilà comment mon mariage a fondu !... ce qui ne m'a pas empêché de rester six mois en Allemagne, parce que j'adore la valse et la chourroute. Mais c'est trop nous occuper de moi. Serait-il vrai, mademoiselle, que le général Desparville ait été impliqué dans une conspiration !

—Oui, monsieur, arrêté il y a six mois... Sans doute il est toujours prisonnier, et on ne lui permet pas de me donner de ses nouvelles... —Depuis six mois, dites-vous, le général est en prison ?

—Sans doute.

Taquinet fronce son nez d'une singulière façon en disant :

—Voilà qui est fort, par exemple ! il me semble bien pourtant l'avoir rencontré en Allemagne... il y a deux mois... —Oh ! vous vous êtes trompé, monsieur, malheureusement il est prisonnier.

—Je n'ai pas cru me tromper, moi-même, vous le courrez après lui... j'avais à lui parler ; mais il allait trop vite pour moi qui étais à pied... pas moyen de le rejoindre.

—Hélas ! ce n'était pas lui.

—Et son nid de camp ?

L'étonnement de Taquinet redouble en apprenant que Gustave a disparu en même temps que le général. Enfin, on lui conte tout ce qui s'est passé, et les deux femmes lui font un éloge pompeux de la conduite de M. Moulinard à leur égard.

Le petit bossu se tapo sur le genou droit, en s'écriant :

—Mon patron, un homme généreux ! décidément, je n'y suis plus du tout ! Est-ce que depuis que j'ai quitté la France il s'y serait fait des miracles ? Mais enfin, mademoiselle, vous êtes riche, vous n'avez nullement besoin des bienfaits de M. Moulinard. Le jour même où le général a été arrêté, je lui ai remis un bon de trois cent mille francs provenant de la vente de ses terres... J'ignorais cette circonstance, monsieur ; mais alors, mon père a cette somme, à moins qu'on ne la lui ait enlevée et mise sous le séquestre. Ah ! ce n'est pas sa fortune que je regrette ; mais que du moins on me remette à non père... car... ils ne l'ont pas tué ; n'est-ce pas monsieur ?

—Tout ceci n'est pas clair ! murmure Taquinet ; n'importe, ne vous désolerez pas, mademoiselle. D'abord, votre père n'est pas mort, je vous en réponds... comme de ma bosse !... Quant à partager sa captivité... ce serait peut-être difficile. J'ai toujours dans l'idée que je l'ai rencontré en Allemagne. Mais savez-vous à moi... Je renverrai ciel et terre pour savoir ce que sont devenus le général et son aide de camp... —Ah ! monsieur ! dit Adolphine, vos paroles me rendent de l'espoir... Mais arrivant de voyage, vous devez avoir besoin de prendre autre chose que du lait.

—Ma foi, j'avoue que je mangerais volontiers un morceau... de la moindre des choses, avec un verre de n'importe quoi... si vous en avez pourtant.

La veuve Bloquet court préparer le repas du voyageur, et Adolphine sort avec elle pour l'ai-

der. Taquinet s'étend dans un grand fauteuil, se repose avec délices et se gratte le nez en se disant : —Il y a une foule de mystères dans tous cela... Ces deux hommes disparus... ce notaire bienfaisant... ces trois cents mille francs dont il n'est plus question... c'est embrouillé... mais je trouverai le fil... je ne suis pas bossu pour des prunes ! qui dit bossu, dit spirituel... Et il y a des gens qui ont l'air de nous plaindre !... Pauvres chrétiens ! il devrait bien plutôt nous envier !... Ah ! bon... voilà de l'orage ! de la pluie !... j'aime ça quand je suis à l'abri. On se dit les autres sont mouillés, moi, je ne le suis pas... hi ! hi ! hi !... c'est amusant ! on ne mettrait pas un chien dehors.

Mais la porte d'entrée vient de nouveau de s'ouvrir, et M. Moulinard paraît avec un ricanement qui fait la tulipe ; car du temps du consulat le parapluie à canne n'était point encore connu.

Le notaire entre en jurant après le temps, parce qu'il se croit seul. Taquinet se retourne, le reconnaît et s'écrie : —Tiens ! moi qui disais qu'on ne mettrait pas un chien dehors... et voilà le patron !

—Taquinet ! dit Moulinard ; mon ancien clerc... Comment, vous voilà de retour ? —Oui, patron ; il n'y a pas une heure que je suis à me reposer ici avant de faire mon entrée solennelle dans Paris... Je ne sais pas encore sous quelle porte je veux passer ; il m'en faut une grande. Je suis resté un peu longtemps en Allemagne, mais je courrais après une femme que je n'ai jamais pu attrapper ; et puis vous m'avez donné carte blanche... Vous auriez pu rester davantage, cela m'était absolument égal... Vous êtes bien bon ; mais je connais trop mes devoirs. En arrivant à Paris, je vais sur-le-champ retourner à l'étude et me réinstaller dans ma besogne.

—Mon cher monsieur Taquinet, j'en suis bien fâché, mais votre place est occupée : j'ai pris un autre clerc, et je le garde... Il mange moins que vous, et il n'est pas bossu, c'est tout bénéfice.

Taquinet se monte sur ses pointes en s'écriant :

—Quoi ! vous avez disposé de ma place ! mais c'est affreux, c'est indigne ce que vous faites-là... Après m'avoir promené seize ans en me promettant de me céder votre étude.

—Je vous la céderai toujours si vous avez des fonds... Est-ce que vous êtes marié ?

Le notaire avait dit ces derniers mots d'un ton tant soit peu railleur ; cela exaspère encore le petit bossu, qui, pour produire plus d'effet, se décide à monter debout sur une chaise d'où il se met à crier en gesticulant.

—Non, monsieur, je ne suis pas marié !... vous le savez bien !... vous êtes sûr que je ne trouverais pas de femme... Et me berner ; mais tant mieux, après tout... Ah ! je ne suis plus votre premier clerc ! parbleu ! n'est-ce pas une si belle place pour qu'on la regrette !... logé dans une soupenote... qu'il faut atteindre avec une échelle... et se coucher sans feu ! sans chandelle, quand on a déjà le ventre vide.

—Monsieur Taquinet... —Ah ! vous ne m'imposerez pas silence ! je ne suis plus sous votre dépendance ! j'ai le droit de vous dire une foule de choses, et j'en userai... —Entendez-vous par là, monsieur ?

—J'entends, d'abord, que Mlle Adolphine ne doit pas avoir besoin que vous lui fassiez du bien, parce qu'elle doit être riche, Mlle Adolphine... parce qu'elle doit avoir trois cent mille francs, Mlle Adolphine... !

Le notaire devient vertâtre ; mais il s'efforce de cacher son trouble en répondant :

—Monsieur, vous savez bien que j'ai rendu cette somme au général, c'est vous-même qui la lui avez remise... et je possède son reçu.

—Oui, oui, je sais tout cela. C'est pour ça que je dis que Mlle Adolphine doit être riche... vu que son père n'a pas dû emporter son argent en prison... —Est-ce que je sais, moi, ce que le général a fait de son argent !... On l'a arrêté... sa fille était dans la misère... je me suis saigné pour l'en tirer.

—Vous vous êtes saigné... voilà ce qui m'étonne ! vous n'aimiez pas à être saigné. Enfin, c'est égal... le Temps est un grand maître ! comme dit cet autre... Mo voilà libre... je vas me créer une occupation... démasquer les fripons... hein... qu'en dites-vous ?... me voilà de la besogne assurée pour le restant de mes jours... Tiens, c'est drôle, vous ne riez pas !... Mes parents se sont obstinés à me faire faire mon droit, ça leur a bien réussi ! j'ai envie de louer des ânes... Ça n'est pas pour vous oublier que je ferai ça !... En attendant, comme on a eu la bonté de me proposer à souper ici, je vais manger, je vais me régaler... et ma foi, en France, il y a seize ans que ça ne m'est arrivé ; juste le temps que j'ai passé chez vous. Sans adieu, patron, car j'espère vous revoir... —Je n'y tiens pas, monsieur.

—C'est apparemment pour cela que j'y tiens moi.

Taquinet laisse là le notaire qui est fort mécontent d'avoir retrouvé son ancien clerc dont il redoute la méchanceté ; mais il n'en est pas moins décidé à poursuivre l'accomplissement de son projet.

(A continuer.)

### NÉGOCIATION MINISTÉRIELLE.

Memorandum de Son Excellence le Gouverneur-Général auquel on réfère dans les pages qui suivent.

«*Memorandum Confidentiel.*»

Le gouverneur-général désire sincèrement, que dans l'administration des affaires de la province, les intérêts et les sentiments de la partie importante de ses habitants qui est d'origine Française, rencontrent toute l'attention et la considération possible.

Ce serait en conséquence pour lui un sujet de grande satisfaction, s'il avait les moyens de comprendre dans son conseil exécutif quelques-uns de ces messieurs jouissant à un haut degré de l'estime et de la confiance de cette classe.

Il a raison de croire que dans les circonstances actuelles on pourrait atteindre ce but avec grand avantage pour le public, et à des conditions équitables tant pour eux que pour les membres du présent conseil.

Le gouverneur-général respecte trop sincèrement les messieurs auxquels il s'adresse pour demander leur assentiment à aucune proposition comportant un sacrifice de principes. Mais en les invitant à examiner la possibilité d'effectuer un arrangement comme celui qu'il suggère, et de lui faire la faveur de lui communiquer leurs sentiments là-dessus, il désire exprimer le ferme espoir qu'il entretient que l'on fera céder les objections fondées sur des différends de parti ou de personnes (s'il en existe) aux exigences du patriotisme et du devoir public.

Montreal, 23 février, 1847.

RÉSUMÉ

De ce qui s'est passé entre MM. Papineau et Caron, depuis le 12 mars au 6 avril, 1847, au sujet d'une négociation relative à un arrangement ministériel, entamée le 12 mars à Québec, entre les deux messieurs ci-dessus, et continuée à Montréal, par M. Caron avec M. Cayley, depuis la dernière de ces deux dates.

Le 12 mars, 1847, M. Papineau donne à M. Caron, à Québec, communication d'un certain Memorandum de Son Excellence le gouverneur-général, ayant pour but de constater la possibilité de former un arrangement, au moyen duquel, on pourrait faire entrer dans le conseil exécutif de la Province, quelques personnes d'origine Française, jouissant de la confiance de leurs compatriotes.

M. Caron fut informé que ce document avait antérieurement été communiqué à M. Morin, à Montréal, et que ce monsieur n'avait pas cru pouvoir donner suite et effet à cette communication ; que l'on avait eu raison de croire que M. Morin, avant de donner sa réponse, n'aurait pas eu le temps de consulter à Québec sur le sujet ; que sous cette impression, et afin de donner à cette ville et au district de Québec, l'occasion de se prononcer sur cette importante question, lui M. Papineau, avait été autorisé à y apporter ce Memorandum, et à le communiquer à qui il serait trouvé convenable de le faire ; que c'était dans cette vue qu'il avait montré d'abord et ensuite laissé entre les mains de M. Caron, jusqu'au lendemain, le papier en question, afin qu'il pût le faire voir à ses amis ; mais qu'il ne devait pas sortir de sa possession, qu'il n'en devait pas être pris copie, et qu'il serait remis à M. Papineau, avant son départ de Québec.

M. Caron fut informé que cette démarche avait été adoptée, afin de voir si, sous les circonstances, il était possible de trouver les moyens de réaliser les intentions de Son Excellence, si elles étaient approuvées.

Après cette explication, il fut entendu que le lendemain dans l'après-midi, M. Caron dirait à M. Papineau ce qu'il aurait à lui répondre sur le sujet.

Ce Memorandum laissé entre les mains de M. Caron fut par lui communiqué à quelques personnes, à autant qu'il lui fut possible d'en rencontrer jusqu'à l'heure du rendez-vous qu'il avait donné à M. Papineau. Ce dernier s'étant présenté, M. Caron l'informa verbalement, que sous le peu de temps qu'il avait eu, et que sans consulter plus de personnes qu'il n'avait pu faire, il lui était impossible d'émettre une opinion sur la possibilité de l'arrangement que Son Excellence avait en contemplation ; et pour éviter tout mal-entendu, M. Caron remit à M. Papineau une note qui devait être regardée comme contenant tout ce que M. Caron avait à répondre à la communication qui lui avait été faite. Cette note en substance reconnaît les bonnes intentions de Son Excellence envers la partie de la population qui est d'origine Française ; dit qu'il sera bien-aise s'il peut aider à leur donner suite, mais ajoute qu'il n'a pas les informations nécessaires pour émettre une opinion sur la possibilité de conclure un arrangement qui aurait ce résultat. Avec cette note le Memorandum de Son Excellence fut remis à M. Papineau, qui repartit de Québec le jour suivant. Quelques jours après, M. Caron reçut une lettre de M. Papineau, contenant le même Memorandum qui lui avait été montré à Québec, et l'informant que depuis, lui M. Papineau, avait reçu autorisation de Son Excellence de renvoyer ce papier à M. Caron, qui pouvait le ga-

der et en faire l'usage qu'il croit convenable pour atteindre la réalisation des intentions y exprimées.

Cette communication a été accusée purement et simplement par M. Caron dans une note qui réfère à sa première, mais n'y ajoute rien.

Depuis, M. Caron a reçu de M. Papineau une nouvelle lettre, qui a été cause de son voyage à Montréal, dont le résultat se trouve consigné dans un second *Etat de faits* qui accompagne le présent.

EXPOSÉ

De ce qui s'est passé à Montréal, les 7 et 8 avril, 1847, par l'entremise de M. Caron, au sujet de la négociation ministérielle entamée à Québec le 12 mars dernier avec lui, par M. Papineau, et continuée à Montréal entre MM. Cayley et Caron.

Arrivé à Montréal le 6, M. Caron s'est présenté le 7 au Bureau du gouvernement, et vu l'absence de M. Papineau, qui était allé à la campagne, a demandé une entrevue avec quelques-uns des membres de l'Administration. M. Cayley, lui fut indiqué comme la personne avec qui la négociation devait être continuée, et le même jour, l'entrevue demandée eut lieu entre lui et M. Caron.

Dans cette occasion M. Caron expose en substance, que la lettre qu'il avait reçue de M. Papineau, en date du 12 mars courant, était de nature à requérir des explications, avant qu'il lui fut possible d'y répondre ; que c'était dans la vue de les obtenir qu'il était venu à Montréal, et qu'il avait sollicité cette entrevue ; que cette lettre contenait deux offres ou propositions distinctes : la première, reformant le Memorandum de Son Excellence, et à une autre lettre de M. Papineau, pouvait se résumer comme suit :

« Au moyen des situations de président du conseil exécutif, de procureur-général de la partie Est de la province, et de commissaire des terres, qui sont mises à votre disposition, et à celle de vos amis, vous n'est-il possible de trouver des personnes de votre origine, ou jouissant de sa confiance, qui consentiront à entrer dans l'Administration, sous les termes et pour les fins mentionnées dans le Memorandum de Son Excellence, dont vous avez copie. »

La seconde :

« Voulez-vous vous-même accepter une de ces situations, celle de Président du Conseil Exécutif. »

Que pour répondre à ces deux demandes, M. Caron désirait avoir des réponses catégoriques, aux questions suivantes qu'il avait rédigées par écrit pour éviter tout mal-entendu.

1o. Il n'y a de vacant sur les trois situations offertes, que celle de président du conseil, les deux autres étant encore occupées ; l'on demande si ceux qui les contiennent et qui doivent les quitter, seront ou non autrement pourvus sous le gouvernement, et dans le cas où ils le devraient être, comment le seront-ils ?

2o. La personne qui occupe actuellement la situation Bas-Canadienne que nous est pas offerte, doit-elle continuer à occuper cette situation, ou s'en-t-elle changée ?

3o. Pour la formation de l'arrangement en question, laissera-t-on à quelqu'un la liberté et le soin de proposer les noms de ceux qui doivent en faire partie, et à qui laissera-t-on ce soin ?

4o. En soumettant ces noms, y a-t-il quel-qu'un ou quelques-uns qu'il serait inutile de proposer ; ou n'est-ce le cas, quels sont ceux-là ?

5o. Dans le personnel de l'arrangement, est-il absolument nécessaire que je compte pour un ?

Mr. Caron a observé que ces questions étaient posées dans la vue de le mettre en état de répondre à la première proposition (celle relative à l'arrangement général) ; que pour répondre à la seconde proposition (celle qui regardait personnellement) il désirait une réponse aux deux questions suivantes :

1o. Avec la situation que l'on me destine, (la présidence du conseil) retiendrai-je celle que j'occupe maintenant (celle d'orateur du conseil législatif) ?

2o. Entend-on que je prenne la situation de président du conseil en tous cas, soit que l'arrangement en contemplation ait lieu, soit qu'il ne réussisse pas ?

M. Cayley ayant observé que quoiqu'il fut à peu près préparé à répondre à ces diverses questions puisqu'elles avaient été mises par écrit, il désirait en obtenir copie, afin de pouvoir donner ses réponses aussi par écrit.

La copie demandée lui ayant été fournie, quelque temps après, M. Cayley a remis à M. Caron les réponses suivantes :

(Traduction.)

1o. M. Papineau dans sa lettre à Mr. Caron du 1er Avril, met, sans conditions, sa charge de commissaire des terres de la couronne, à la disposition de M. Caron et de ses amis, s'ils acceptent office.

La vacance dans la charge de procureur-général Est, aura lieu en élevant M. Smith au banc.

2o. Sur l'acceptation par M. Caron et ses amis des charges qu'on leur propose, la sep-

tième charge sera mise à la disposition de Son Excellence pour être remplie avec l'avis des six autres conseillers.

3o. Par M. Caron, à qui la lettre de M. Papineau est adressée.

4o. L'offre qui a été faite par M. Papineau à M. Caron et à ses amis, est basée sur l'invitation faite aux canadiens français par le gouverneur-général, laquelle ne contenait aucune exception.

5o. Oui. On contemple dans l'arrangement actuel, que l'orateur du conseil législatif soit un membre du gouvernement.

6o. On contemple que la charge exécutive que doit accepter M. Caron, soit tenue conjointement avec celle d'orateur.

7o. On ne peut répondre à cette question, la présente négociation pendante.

Ces réponses ayant été remises à M. Caron par M. Cayley, il fut réglé qu'il y aurait une autre entrevue entre eux le lendemain matin.

Cette seconde entrevue a eu lieu tel que convenu. M. Caron a constaté que M. Cayley n'avait rien à ajouter ni à changer aux réponses par lui données la veille.

M. Caron a dressé, après cette entrevue, le détail de ce qui s'était passé entre M. Cayley et lui ; ce détail a été approuvé par M. Cayley, et est ce qui précède.

(Traduction.)

Dans une entrevue finale qui ont lieu dans la matinée du 9 Avril, M. Cayley avait insisté sur une décision prompte pour des considérations d'une nature publique. M. Caron observa qu'il pourrait y avoir quelques difficultés à raison de ce que d'après les termes de la proposition, on ne devait faire aucune nomination pour remplir le septième siège jusqu'à ce que les messieurs représentant les intérêts canadiens français eussent accepté office, les liant par là à un choix dans lequel il serait possible qu'ils ne concourussent pas.

Ce à quoi M. Cayley répondit, on remarquant que nullo difficulté de cette nature n'avait été élevée par ses collègues ou lui-même dans l'invitation faite à M. Caron de nommer à certaines charges, mais qu'il priait M. Caron d'observer que quoiqu'il s'agisse de la part des membres du gouvernement, rien n'empêchait M. Caron et ses amis, de faire une contre-proposition qui, dans leur opinion pût atteindre le but indiqué dans le Memorandum de Son Excellence.

Montréal, 9 avril, 1847.

Monsieur,

Je pensais partir ce soir, je n'ai pu le faire ; le délai m'a fourni le temps et l'occasion de consulter ici plus que je n'aurais pu le faire, occupé comme je l'avais été depuis mon arrivée en cette ville.

Désirant, comme je vous l'ai dit ce matin, d'en venir à une conclusion la plus tôt possible, je dois vous dire que sous un bien court délai, je pourrais vous donner une réponse sur l'affaire qui nous a occupés depuis quelques jours, si vous pouviez me dire par un oui ou un non, si l'élevation de M. Smith sur le banc est une condition sans laquelle l'arrangement auquel nous avons travaillé devient irrévocablement impossible.

Je pars demain matin à quatre heures, je ne puis retarder mon départ, sans cela je le ferais volontiers.

Ayez donc la bonté de me faire tenir une réponse à cette note par la poste de demain.

Dans cette attente je me soustris, avec beaucoup d'estime et de considération.

Monsieur,

Très obéissant serviteur,

(Signé) Ed. CARON.

L'honorable M. Cayley.

(Traduction.)

Montréal, 10 avril, 1847.

Monsieur.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 9 avril, mais que je n'ai reçu malheureusement qu'après quatre heures cet après-midi.

En réponse à votre question, si l'élevation de M. Smith au banc est une condition essentielle de l'arrangement proposé, j'ai l'honneur de déclarer qu'on ne se propose pas de rendre vacante la charge de procureur-général, par aucun autre moyen que l'élevation de ce monsieur au banc.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Très-humble et obéissant serviteur,

(Signé) W. CAYLEY.

L'honorable R. E. Caron,

etc., etc., etc.

Québec, 13 avril, 1847.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date du 10 répondant à la mienne du 9 du courant ; en le faisant je profite de l'occasion pour vous dire que je procède avec toute la célérité possible à amener à une conclusion l'affaire qui nous a occupés dernièrement, et à laquelle note en question fait allusion, et ainsi

pour vous répéter l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble, et très obéissant serviteur, (Signé) Ed. CARON. L'honorable Wm. Cayley.

Communication transmise par M. Caron à M. Cayley.

Après son retour de Montréal, M. Caron a écrit le 14 avril, à un tiers, une lettre qui devait être communiquée à M. Cayley, et qui en substance va à dire : qu'à Montréal et à Québec, M. Caron a trouvé ses amis bien disposés à le seconder dans l'arrangement qu'il était chargé d'effectuer ; si bien, qu'il serait prêt à fuir à M. Cayley la contre-proposition que M. Caron avait été invité à faire, dans leur dernière entrevue ; mais que, d'après la forme sous laquelle il avait compris que cette proposition devait être présentée, il fallait qu'il fut prêt à fournir les noms des trois personnes qui, avec lui, devaient composer l'administration pour le Bas-Canada ; que M. Caron était sûr de l'une de ces trois personnes ; que quant à la seconde, l'ont il avait absolument le oui, il ne pouvait entrer en communication avec elle, à moins qu'il ne fût en état de lui dire, en lui proposant de faire partie de l'administration, quelles étaient les bases et les conditions de son arrangement.

Que des deux difficultés, que jusques là M. Caron avait rencontrées, il pouvait dire que l'une, celle de M. Smith, était levée ; qu'il était sûr que l'on ne ferait pas manquer l'arrangement pour cette raison ; que, quant à l'autre difficulté, celle relative à M. Daly, il ne pourrait rien dire de positif ; que tout ce qu'il pouvait dire était, qu'il espérait de la faire disparaître ; que probablement l'on n'insisterait pas à garder M. Daly ; que M. Caron était persuadé qu'une proposition faite de cette manière ne serait pas agréée par celui à qui elle devait être offerte ; qu'il devait être prêt à lui dire : voici l'arrangement, voici les bases et les conditions sur lesquelles il est fondé : voulez-vous y prendre part ?

D'après cela, M. Caron se trouvait dans l'embarras : pour s'adresser à la personne dont il avait l'avis, il fallait qu'il sût à quoi s'en tenir quant à M. Daly, afin de pouvoir le dire, tandis que pour obtenir une réponse de M. Cayley sur ce point, il fallait que M. Caron eût constaté si la personne à qui il voulait s'adresser serait ou non partie de l'arrangement.

Que la même difficulté existait quant à la troisième personne que M. Caron avait à voir, laquelle n'accepterait pas sans connaître tout le personnel de l'arrangement ; que pour ces raisons, M. Caron, désirant que, par le retour de la poste, on l'assurât, qu'en égard au point de M. Smith, M. Caron était certain de gagner celui de M. Daly ; avec l'entendement que la chose serait faite de la meilleure manière possible, que sur cet article M. Caron devait être ferme, que quand il saurait la chose de la part de M. Cayley, il réglerait avec les deux messieurs auxquels il voulait s'adresser et s'ils acceptaient ses offres, M. Caron serait parvenu à M. Cayley une réponse finale, dans laquelle M. Caron communiquerait à ce dernier les noms de son personnel canadien français, en ajoutant que ceux qui le devaient composer, avaient accepté ou consenti à agir, sous l'entente qu'il leur serait possible de s'assurer des services de M. ... ou bien de ceux de toute autre personne d'extraction Britannique dont il serait convenu.

M. Caron ajoutait qu'il était prêt à se prêter à tout ce qui pouvait être suggéré pour ménager la délicatesse de toutes les parties, mais qu'il fallait lui donner la latitude nécessaire pour agir, et qu'il terminait en disant qu'avec la concession qu'il demandait, il ne voyait rien qui pût empêcher l'arrangement de se conclure.

(Traduction.)

M. Cayley a l'honneur d'accuser réception d'un Memorandum écrit par M. Caron donnant la substance d'une lettre datée du 14 avril, adressée par M. Caron à un tiers, pour être communiquée à M. Cayley.

M. Cayley demande d'abord qu'il lui soit permis d'indiquer un erreur dans laquelle M. Caron paraît être tombé en supposant que l'invitation qui lui a été faite de faire une contre-proposition devait s'entendre comme étant une invitation de fournir les noms de trois messieurs, qui avec lui-même devaient former l'administration pour le Bas-Canada, et demande à exprimer ses doutes, si le passage en question, est susceptible d'une telle interprétation.

Tout en assurant M. Caron du plaisir qu'ont éprouvé les membres du gouvernement de la communication qu'il leur a faite, en les informant qu'il avait trouvé ses amis tant à Montréal qu'à Québec fortement disposés à l'aider dans ses efforts pour effectuer l'arrangement qu'il avait entrepris. M. Cayley ne peut s'empêcher d'exprimer son regret, ainsi que celui de ses collègues, en voyant qu'aucun d'eux n'élève d'un autre quartier, calculé à faire évanouir des espérances si légitimement conçues, et à amener la négociation à une fin sans succès. M. Caron allègue qu'on ne peut communiquer avec un monsieur dont l'aide et le concours sont essentiels pour effectuer aucun arrangement en contemplation, et qu'on ne peut constater ses vues, jusqu'à ce qu'un point qui se rattache à M. Daly soit concédé, en termes clairs, jusqu'à ce que les collègues de M. Daly le déclarent intelligible à une charge sous l'arrangement proposé. Avant de répondre à cette demande M. Cayley désire rappeler à M. Caron deux traits marquants dans le Memorandum placé par le gouverneur-général dans les mains de M. Morin, et qui ont servi de base à la présente ouverture. D'abord, on invitait à une union à des termes qui seraient équitables pour les membres actuels du conseil, ainsi que pour le parti auquel l'invitation était faite, ensuite on devait renoncer aux objections personnelles. Dans le désir sincère de remplir et mettre à effet les termes

de cette proposition, les membres du conseil tandis qu'ils occupent trois sièges offraient d'en mettre trois à la disposition de M. Caron et de ses amis, sans faire exception de personne, et de laisser la nomination au septième siège au conseil de six, le choix devant être fait parmi les messieurs d'extraction Britannique du Bas-Canada, indiquant par là clairement que la charge de M. Daly avait été mise par ce monsieur à la disposition de Son Excellence. Maintenant, on informe M. Cayley que ces conditions ne sont pas suffisamment précises et satisfaisantes, et ne peuvent être soumises au monsieur auquel il est fait allusion ci-dessus, à moins qu'elles ne soient accompagnées par une concession distincte à l'égard de M. Daly, savoir, sa proscription d'office.

En réponse, M. Cayley doit observer que les membres du conseil ayant de leur côté renoncé franchement au privilège qu'on pourrait supposer qu'ils avaient de faire des exceptions aux personnes, on ne peut s'attendre qu'ils cèdent ce droit aux messieurs auxquels on a fait la présente ouverture.

En répondant négativement, il n'est pas nécessaire que M. Cayley fasse une allusion, plus que passagère, à la nature du progrès que l'on veut faire faire à la négociation, par le sacrifice proposé de M. Daly, savoir, celui de mettre la proposition sous une forme telle qu'elle puisse être acceptable au monsieur dont on a dit que le concours était indispensable dans tout arrangement ; de plus, on ne doit pas perdre de vue, que si on eût entretenu la proposition assez favorablement, jusqu'au point de permettre à M. Caron de nommer ses collègues, l'intimation en devait être accompagnée de la recommandation d'un quatrième monsieur auquel on eût référé si directement, et que l'on eût introduit d'une manière si formelle que le dissentiment de la part de l'administration actuelle n'eût été rien moins que le rejet de la condition.

Il est à peine nécessaire pour M. Cayley de déclarer que les concessions demandées n'ont jamais été contemplées par les membres du gouvernement actuel, et seraient contraires à la considération que l'on doit avoir pour les intérêts des habitants d'origine britannique du Bas-Canada, et à la position d'une administration honorée de la confiance du chef du gouvernement, et supportée par le parlement de la province.

En répondant ainsi négativement d'une manière finale aux demandes faites par M. Caron, M. Cayley sait qu'on amène les négociations à un résultat sans succès. Il se flatte cependant que ce qui a eu lieu ne sera pas entièrement sans résultats avantageux, que cela pourra tenir, jusqu'à un certain point, à faire disparaître des doutes sur le caractère et l'étendue des ouvertures faites par le conseil exécutif, et sur la nature de quelques-unes des difficultés qui se sont présentées, et ont réussi à empêcher l'accomplissement. A tout événement, une question qui a agité l'esprit public depuis quelque temps se trouvera par là réglée.

Québec, 6 mai, 1847.

M. Caron a l'honneur d'accuser réception du Memorandum de M. Cayley, daté "Montréal, avril, 1847," qui ne lui est parvenu que par la poste arrivée ce matin.

En réponse, M. Caron prend la liberté d'observer qu'il est possible qu'il ait été dans l'erreur, quant à la forme sous laquelle il était invité à faire la contre-proposition mentionnée dans le Memorandum du 9 avril ; pourtant il ne le croit pas ; il pense même que certains faits, rappelés au souvenir de M. Cayley, pourraient le mettre d'accord avec M. Caron sur ce point. M. Caron a l'adoption du mode suggéré par M. Cayley, pour remplir le septième siège, et afin de fournir les moyens de parer à ces difficultés.

C'est sous cette impression qu'a été écrite la lettre du 14 avril, dont le seul but était d'obtenir une réponse décisive quant à M. Daly, savoir : s'il ferait ou non partie active du nouvel arrangement, et non s'il serait présent et déclaré intelligible à tenir un office ; proposition que M. Caron n'a jamais émise, non-plus que ses amis, à sa connaissance. La réponse que désirait M. Caron, devant pour les raisons qu'il désignait, être communiquée non à une seule des personnes dont il avait besoin, comme parait l'avoir compris M. Cayley, mais bien aux deux messieurs qu'il avait à voir, et dont l'un était d'extraction Britannique ; l'intention de M. Caron, en sollicitant cette réponse, n'étant pas de rendre plus acceptable à ces messieurs la proposition qu'il avait à leur faire, mais bien d'être mis en état de leur faire connaître les collègues avec qui ils auraient à agir, s'ils acceptaient les situations qui leur étaient offertes.

M. Caron prie M. Cayley de remarquer que la seule concession sur laquelle on insistait dans la lettre du 14 avril, était celle relative à M. Daly.

M. Caron est informé que les membres du gouvernement n'ont jamais eu en contemplation de faire cette concession. M. Caron veut bien le croire, puisque M. Cayley le lui dit ; quoiqu'il ait toujours compris que M. Daly ne serait pas un obstacle à l'arrangement.

M. Caron se réjouit de la détermination qu'ont pris les membres de l'administration de ne rien faire qui ne serait pas conforme aux intérêts de la partie de la population du Bas-Canada qui est d'extraction Britannique, mais en même temps il doit assurer M. Cayley que si l'arrangement qui vient de manquer eût réussi, les intérêts de cette partie importante et respectable de notre population n'auraient pas été négligés ; et quo même déjà des mesures avaient été prises pour que ces intérêts fussent habilement et convenablement représentés dans l'administration qu'on aurait pu former.

Tout en accordant aux membres de l'administration tout le crédit qu'ils méritent pour la franchise avec laquelle ils ont renoncé au privilège qu'ils pouvaient avoir de faire des exceptions personnelles, M. Caron regrette d'être informé que le point sur lequel il a été obligé d'insister avec une franchise égale à la leur ait été regardée par M. Cayley et ses collègues comme une difficulté telle qu'elle leur imposait l'obligation de refuser leur assentiment à un arrangement qui leur avait fait concevoir des espérances que M. Cayley dit être si justes, et qu'il regrette de voir déçues.

Tout en partageant ce regret, M. Caron espère, avec M. Cayley, que ce qui vient de se passer ne sera pas en pure perte ; qu'il en résultera des avantages, parmi lesquels l'on devra compter celui de faire disparaître tous doutes sur l'étendue et le caractère des ouvertures faites à M. Caron par les membres du gouvernement, aussi bien que sur la nature et la validité de la raison qui a empêché qu'elles aient amené un résultat satisfaisant.

Puisque M. Cayley a prévu que sa dernière communication aurait l'effet de mettre fin aux négociations, il ne reste plus à M. Caron que de prendre congé de M. Cayley comme négociateur, et de lui réitérer l'assurance de sa haute considération.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 11 JUIN, 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

(Débats sur l'adresse.)

Lundi, 7 juin, 1847.

Après quelques affaires de routine, sur motion de M. Cayley, l'ordre du jour pour la considération de l'adresse en réponse au discours du trône est remis au lendemain, et la chambre s'ajourne.

Projet d'adresse du ministère.

"Résolu : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour remercier Son Excellence de la gracieuse harangue qu'elle a prononcée du haut du trône.

Pour féliciter Son Excellence de ce qu'elle a pris les rênes du gouvernement de cette province.

Pour exprimer la satisfaction de cette chambre, de ce qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté de nommer comme son représentant dans les colonies de l'Amérique du Nord, un gouverneur dont la carrière officielle antérieure dans une autre colonie de l'Empire Britannique donne l'heureuse garantie d'une administration prospère des affaires de cette grande province, sous la direction de Son Excellence.

Que nous sommes heureux d'apprendre que les représentations qui ont été faites de la part de cette province et de celles qui l'avoiennent, au sujet du bureau de la poste, ont engagé l'attention sérieuse du gouvernement impérial, et qu'il est au pouvoir de Son Excellence de nous informer, que les ministres de Sa Majesté sont prêts à abandonner aux autorités de la province le contrôle de ce département, aussitôt que par une entente entre les diverses législatures, des arrangements auront été mis sur pied pour assurer à l'Amérique Britannique du Nord un système de bureau de poste effectif et uniforme.

Que nous devons exprimer à Son Excellence notre vive satisfaction de ce qu'en statut passé dans la dernière session du parlement impérial a conféré aux législatures coloniales le pouvoir d'abolir les droits différentiels ci-devant imposés dans les colonies en faveur des produits britanniques.

Que nous porterons notre attention la plus sérieuse sur cet important sujet et sur les communications et relatives, que Votre Excellence a reçues du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, ainsi que des lieutenant-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Que Son Excellence peut compter que nous nous occuperons avec attention des mesures qui pourront nous être soumises pour étendre plus généralement les facilités de l'emmagasinage en entrepôt aux ports de l'intérieur, et pour effectuer d'autres améliorations dans notre système commercial.

Nous voyons avec plaisir qu'on a fait des recherches dans le but de constater la possibilité qu'il y aurait de construire un chemin à rails entre Québec et Halifax, et que le gouvernement impérial a entrepris une exploration de la ligne projetée, laquelle est en voie de progrès.

Nous serons heureux de recevoir de Votre Excellence communication d'une dépêche du secrétaire d'état indiquant les mesures que le gouvernement de Sa Majesté se propose d'adopter pour remédier aux inconvénients que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ont soufferts de l'opération du statut impérial pour la protection du droit de propriété littéraire.

L'attente d'une grande émigration, nous le concevons, a dû rendre prudente l'adoption de mesure propres à pourvoir d'avantage à la réception et à l'assistance médicale des malades, et à augmenter les moyens de transporter les émigrés pauvres dans des lieux où leur travail pourrait être requis ; nous sommes heureux d'apprendre que le parlement impérial a fait un vote très considérable dans ce but ; et tout en regrettant qu'il n'est que trop probable qu'il y aura beaucoup de dénuement et de souffrances parmi certaines classes d'émigrés, nous avons

l'espoir que les espérances de Son Excellence relativement au caractère d'une grande partie de l'émigration puissent se réaliser.

Que nous donnerons notre attention la plus sérieuse aux comptes de l'année écoulée et aux estimés pour l'année courante, qui seront mis devant nous par Son Excellence ; et c'est avec la plus vive satisfaction que nous apprenons qu'il y a une augmentation dans les recettes provenant des travaux publics.

Que Son Excellence peut compter sur nous pour l'adoption des mesures nécessaires pour soutenir les établissements et le crédit de la province, et pour maintenir le haut caractère de probité et de bonne foi dont le Canada a toujours joui, et dont il continuera à jouir, nous le croyons fermement.

Que nous exprimons notre reconnaissance envers la Providence de ce qu'elle nous a préservés du fléau de la famine dont une autre partie de l'Empire a été si douloureusement affectée ; et nous remercions Son Excellence au sujet des félicitations qu'elle nous adresse sur la libéralité que les habitants de cette colonie de toutes classes et de toutes origines sans omettre nos frères les Indiens, ont montrée, en contribuant au secours de leurs infortunés co-sujets.

Que nous pensons avec Son Excellence que les événements de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels jusqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en Europe pour les produits de ce continent, et rendent de la plus haute importance pour les habitants de cette province l'amélioration au plus haut point de ses avantages naturels, et de ceux qui s'y rattachent comme partie intégrante d'un Empire qui abonde en richesse et en population.

Que nous apprécions d'une manière convenable la responsabilité qui pèse sur le parlement dans cette conjoncture, et que nous nous efforçons par une sage législation de donner toute l'extension et le développement possibles au commerce, aux facultés productives et aux ressources de la province, et de donner à ses institutions la prise sur les affections du peuple, qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Que nous remercions Son Excellence de la déclaration qu'elle fait d'être prête à co-opérer de bon cœur avec nous dans toutes les mesures propres à atteindre ces objets importants, et du renouvellement de l'assurance du désir sincère de Notre Gracieuse Reine de promouvoir la prospérité du Canada, et le bonheur de ses habitants.

Voici les amendements proposés à cette adresse par le côté de l'opposition :

M. Baldwin, secondé par M. La Fontaine, propose en amendement, qu'après les mots "Affaires de cette grande Province, sous la direction de Son Excellence," dans le second paragraphe de la motion originale, les mots suivants soient insérés, savoir :

"Et pour déclarer que cette chambre, en se présentant pour la première fois devant Son Excellence, ne peut, en rendant justice à ses propres sentiments ou à ceux de ses concitoyens, s'empêcher de faire allusion à l'heureuse circonstance, savoir, l'alliance de Son Excellence avec la famille de feu le comte Durham. C'est à cette homme d'état distingué que nous devons la reconnaissance par les autorités impériales du droit incontestable que nous avons, comme sujets britanniques, que le gouvernement de la province soit conduit avec l'aide, l'avis et les conseils d'une administration provinciale, sous la direction du représentant du gouverneur, et qui, tout en étant notifiée par la couronne, dans l'exercice de sa prérogative indubitable, n'en est pas moins responsable au gouverneur provincial, d'après les principes qui opèrent avec tant d'efficacité, dans l'administration du gouvernement de la mère-patrie.

"Que pénétrés de reconnaissance pour la part active et puissante qu'il a prise pour nous obtenir cet acte de justice constitutionnelle, nous ne pouvons nous empêcher de nourrir l'heureux espoir, que sous l'administration de celui qui lui est si étroitement allié, et à qui sa mémoire doit être si chère, nous serons témoins de l'application pratique de ce grand principe, et nous remercions les avantages qu'il est de nature à nous procurer.

"Que nous profitons de l'occasion pour féliciter Son Excellence de l'heureuse arrivée parmi nous de la comtesse d'Elgin, et pour exprimer notre espoir, que la résidence de leurs Excellences en cette province, sera à la fois une source de satisfaction pour elles-mêmes, et d'avantages pour le pays."

Et qu'après les mots "de donner à ses institutions ce droit à l'affection au peuple, qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social," dans le treizième paragraphe, les mots suivants soient insérés, savoir :

"Alléction que ces institutions ne peuvent manquer d'obtenir dans leurs bases fondamentales si elles sont de bonne foi mises à effet, suivant leur esprit, par une administration provinciale efficace, formée et agissant conformément à la pratique suivie dans la mère-patrie.

"Que cette chambre ne peut cependant s'empêcher d'exprimer son regret de ce que Son Excellence n'ait pas été conseillée de renvoyer le parlement plus à bonne heure, pour prendre en considération non-seulement les matières auxquelles Son Excellence a gracieusement fait allusion, mais aussi les questions importantes des municipalités et de l'éducation, et d'autres sujets d'une haute importance, sur lesquels les officiers confidentiels de Sa Majesté en cette province avaient promis de légiférer, aussi bien que pour prendre en considération l'état de nos finances, et ces améliorations publiques que l'on a fait espérer aux habitants de différentes parties de cette province, — mesures qui auraient promptement appelé l'attention du gouvernement et de la législature. Mais particulièrement pour prendre en considération les mesures que la nouvelle politique commerciale de la mère-patrie doit rendre

nécessaires pour promouvoir les intérêts Canadiens, dans les industries importantes de l'agriculture, de commerce et de la navigation.

"Et que cette chambre a de plus à regretter que les changements qui ont récemment eu lieu dans le personnel des conseillers responsables de Son Excellence, n'aient pas été faits assez à temps pour permettre que les élections que devaient nécessairement entraîner ces changements, aient été achevées, et que les divers membres de l'administration provinciale pussent prendre leur siège en parlement à l'ouverture de la session."

Mardi, 8 juin, 1847.

M. Christie interpelle les ministres sur une attaque contre lui dans la Gazette de Montréal de ce jour. La Gazette a écrit : Cet ennuyeux M. Christie ! N'y aura-t-il aucun moyen de l'arrêter ? Fera-t-il toujours perdre le temps de la chambre et l'argent du pays avec toutes ses motions, projets de lois, etc. ? M. Christie voudrait savoir si la Gazette est l'organe du gouvernement.

M. Cayley répond que non.

Le Dr. Nelson présente une pétition de J. Pacaud, éc., des Trois-Rivières, pour 40 à 50 voyageurs qui durant la dernière guerre ont rendu des services au gouvernement et au pays. Le Docteur Nelson ne peut s'empêcher de faire allusion au département des terres, à qui cette affaire appartient naturellement ; les pétitionnaires ont dû s'adresser à la législature parce qu'il n'y a aucun moyen d'obtenir justice ou non du département des terres. Tout le monde convient que c'est le bureau le plus mal conduit du pays, que les affaires sont obstruées de toutes manières par M. Papineau que ses propres amis de l'autre côté de la chambre ont qualifié de nuisance publique, etc., etc.

En réponse à une question faite par M. Leslie, M. Cayley informe la chambre que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'introduire aucune mesure concernant le paiement des Pettes éprouvées dans le Bas-Canada durant la dernière session. En réponse à une autre question de M. Leslie ayant rapport au bill incriminant la Banque des Marchands réservé à la dernière session, M. Cayley dit qu'une certaine correspondance avait eu lieu avec le gouvernement impérial concernant la circulation de petits billets, que cette correspondance était terminée favorablement et il n'y avait aucun doute que le bill serait sanctionné.

Avant d'en venir à la considération du discours du trône, M. Cayley proposa qu'une adresse fut présentée à Son Excellence, pour le féliciter de l'arrivée de lady Elgin et des autres membres de la famille de sa seigneurie.

M. Aylwin s'opposa à cette proposition qu'il regardait comme un acte de basse adulation, qui d'ailleurs n'avait pour objet que de prévenir les amendements de M. Baldwin. Il était d'opinion que ce vote ridiculiserait la province chez nos voisins, et en particulier de l'autre côté de l'Atlantique, où les amis de lord Elgin seraient les premiers à rire d'un pareil procédé.

M. Prince en appela à la galanterie française, et il espérait que les membres de l'opposition ne s'opposeraient pas à cette motion. La seule objection qu'il avait, c'est que cette motion paraissait être comme un gâteau jeté à Corbère, à cause des amendements présentés à l'adresse. Il aurait aimé aussi que le nom du jeune comte de Durham qui se trouve ici, eût été mentionné.

M. La Fontaine n'avait aucune objection à voter pour cette proposition, pourvu qu'elle fut présentée après l'adoption des amendements à l'adresse.

M. Du Bleury partageait les opinions de l'hon. membre pour Terrebonne. Il ne voyait aucun précédent qui pût justifier la conduite des membres du ministère dans cette occasion. Cette proposition avait-elle été suscitée par les amendements de l'hon. M. Baldwin ? On avait fait appel à la galanterie française, mais pour lui il croyait que l'adoption, en premier lieu, de l'amendement de M. Baldwin, était plus conforme à la politesse française, que tout autre procédé ; il ne serait plus convenant de féliciter lord Elgin de sa connexion avec le feu lord Durham, après l'avoir complimenté sur l'arrivée des membres de sa famille en cette province.

M. Baldwin regardait cette mesure comme fort indifférente, et il pensait qu'il était mieux de se conformer aux désirs du ministère.

La motion de M. Cayley fut adoptée. On passa ensuite à la considération du discours de Son Excellence.

M. Colville, membre pour Beauharnais, fut le moteur de l'adresse.

Il se trouvait honoré d'avoir été choisi par le ministère pour présenter l'adresse en réponse au discours de Son Excellence il fallait que l'administration eût une haute opinion de sa capacité. Cependant l'adresse était si bien rédigée qu'il en approuvait tous les mots, et il n'aurait jamais cru que l'on eût pu y découvrir une seule faute, si les amendements de l'opposition ne lui avaient été mis entre les mains. Tout ce qui contenait l'adresse avait rapport aux intérêts généraux du pays ; pas un mot n'était de nature à soulever une question de parti. M. Colville repassa ensuite l'un après l'autre, les divers paragraphes de l'adresse, en les accompagnant de quelques mots dans un sens approbatif, puis il termina en faisant motion que cette adresse fut adoptée par l'assemblée.

M. Lyons, nouveau membre pour le comté de Carleton, seconda la motion. Il ne croyait pas nécessaire de corroborer les opinions de l'honorable membre pour Beauharnais, qui avait parlé assez clairement sur le sujet. Il fit quelques remarques sur le paragraphe relatif au bureau de la poste qu'il espérait voir bientôt sous le contrôle des autorités provinciales ; il ne croyait pas que l'adresse pût rencontrer la moindre opposition. — A continuer

Le manque d'espace nous force à arrêter ici les débats. Nous consacrerons notre numéro entier de mardi aux procès-verbaux et débats parlementaires.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Discussion de l'adresse.

La discussion de l'adresse en réponse au discours du trône a commencé mardi soir. Le drame parlementaire s'est ouvert au milieu d'une affluence extraordinaire et d'une agitation fiévreuse. Les tribunes étaient encombrées, tous les bancs garnis, tous les jouteurs à leurs places. Ici c'est M. Draper à l'air insouciant et ennuyé, honteux des derniers quarts d'heures que le ministère le force à passer dans la chambre; là c'est MM. Baldwin et La Fontaine promenant des regards satisfaits sur la phalange serrée et nombreuse de l'opposition; en face, M. Daly inquiet et préoccupé comme un homme qui va jouer sa destinée; à côté de lui M. Papineau sombre comme la trahison; derrière, M. Cayley arrogant et prétentieux comme tous les ignorants, et l'audacieux et fanatique M. Gowan, le plus habile de tous, qui sert le cabinet tout en le méprisant; M. MacDonald à l'air doux et aimable comme un jeune avocat qui plaide sa première cause et qui voudrait gagner en même temps les bonnes grâces du juge et du juré; M. Viger se fait remarquer à côté du jeune membre pour Kingston, par son agitation, ses gestes et ses grimaces. L'hon. membre pour les Trois-Rivières contraste étrangement avec tous ceux qui l'entourent. Au milieu de tous ces visages recueillis et posés, le sien vous rappelle ces pantins qu'on montre aux enfants dans les petits théâtres. C'est un mouvement un changement perpétuel. Il passe tour à tour du rire aux larmes. Tantôt il lève les bras au ciel et les yeux aussi, en signe de détresse et d'invocation, tantôt c'est un rire triomphal et fou qui l'agit; il gesticule, il se démène à propos de bottes, ou bien il bondit tout à coup sur son siège comme s'il avait un serpent sous les pieds. Quelquefois il prend un air badin et narquois en regardant l'opposition; ce sont de petites joies intérieures des émotions du bonheur intime qu'il éprouve sans doute en pensant à tout ce qu'il a fait pour son pays depuis quatre ans; d'autres fois il se dandine dans son fauteuil comme un jeune fat, il bat la mesure d'une air connu avec ses doigts sur le bureau devant lui; c'est probablement l'accompagnement qu'il prépare pour la deuxième édition, de sa crise ministérielle qui doit paraître sous peu en musique. Pauvre M. Viger! Etre descendu à jouer un rôle de bouffon à son âge, avec ses cheveux blancs et sa longue expérience, il y a là le doigt de la Providence, qui le punit par où il a péché. La vanité lui a fait oublier tous ses devoirs, toutes ses obligations, il voulait briller au premier rang, il voulait tout conduire, tout faire, mais Dieu qui connaît les motifs et les actions des hommes l'a réduit où nous le voyons aujourd'hui, la pitié et la risée de tous.

Laissons dans sa méprisante nullité, le membre des Trois-Rivières. Passons à gauche, sur le terrain fécond de l'opposition pour nous consacrer à la stérilité du côté ministériel. Ici nous trouvons une brillante nomenclature de talents, de capacités, non seulement des hommes de paroles mais des hommes d'action, des hommes qui ont servi leur pays longtemps et fidèlement; MM. Baldwin, La Fontaine, Morin, Leslie, Nelson DeWitt etc. M. Aylwin, sans contredit, le plus éloquent de nos orateurs parlementaires, M. Drummond dont la belle et intelligente figure vous annonce un jour au premier rang de nos hommes d'état, M. Cauchon, le zélé et laborieux journaliste qui a foi dans le peuple et qui travaille de si grand cœur pour défendre ses intérêts.

Tel est le spectacle que présentait la chambre d'assemblée à l'ouverture de la séance mardi dernier. Partout l'attente et l'émotion, partout l'espoir d'une grande lutte et de grands résultats. Qu'est-il sorti de cette situation si grosse en apparence?

Les orateurs principaux de la séance ont été MM. Baldwin, Cayley, Gowan, Chauveau, Boulton, Watts, Sanfield McDonald, Hale and Robinson. M. Baldwin a fait un admirable discours, écrasant pour le ministère, dont il a signalé avec force et précision les innombrables fautes et bévues de toutes sortes. M. Baldwin a tout à fait l'éloquence de l'homme d'état, le genre parlementaire, calme, digne, élevé; ses connaissances étendues, sa vaste érudition en font à la fois un orateur puissant et agréable à entendre. Aussi est-il toujours écouté avec beaucoup d'attention par la chambre; et le lendemain dernier, et certes son discours en était digne.

Quelle fut la réponse de M. Cayley aux attaques portées contre le cabinet, par son formidable adversaire? Une misérable tentative de justification fondée sur des raisons puériles, sur des excuses ridicules. M. Cayley, dit-on ne manque pas de capacité comme financier, mais évidemment il est un homme sans études politiques, parfaitement incapable de conduire un parti. Il était pourtant le leader du côté ministériel en cette mémorable séance. M. Draper pouvait bien rire sous cape dans son coin en entendant les misères de son ancien collègue.

M. Gowan fut le troisième orateur, et le plus valeureux champion du côté droit mardi soir. M. Gowan parle bien, il a un bel organe, une parole énergique, forte, éloquente, mais il lui manque la probité et la conviction. Les sons de sa voix stridente et fortement accentuée annonçant la passion et le fanatisme vous feraient croire qu'il est convaincu, si vous ne connaissiez pas la haine invétérée, qu'il porte au libéralisme en tout et partout. Il fait la guerre à l'opposition, parce qu'elle est composée de libéraux, et elle a son avis cent fois raison. Il combattit les amendements à l'adresse, les croyant peut-être meilleurs que l'adresse elle-même. M. Gowan dans son discours fut plus sceptique que légicieux. Il nous rappelle les avocats chi-

caniers du palais. M. Gowan termina par des citations du rapport de lord Durham; l'intention de l'orateur était évidente: c'était de préjuger les membres Canadiens-Français contre la mémoire de lord Durham, mais les extraits cités étaient pris isolément par-ci par-là, sans ordre et sans suite; pour servir son but. M. Gowan eut grand soin de ne pas parler de l'administration des affaires du pays par les hommes au pouvoir et des différents départements, publics, car en maintes circonstances, hors de la chambre dans la dernière vacance il a condamné tous les actes du ministère actuel qu'il défendait ce jour-là.

M. Chauveau fit un excellent discours en anglais. Nous aimons beaucoup à entendre le membre pour le comté de Québec. Il est un des plus brillants soldats de la Jeune Garde dans la chambre. Orateur élégant, vif et chaleureux vous le voyez toujours animé du saint amour du pays. Vous sentez les convictions ardentes et sincères de son âge. Il asséna de rudes coups au ministère. Jetant un rapide coup-d'œil en arrière il fit voir la stérilité du cabinet pour le bien, sa fertilité pour le mal; fautes, corruption, négligence complète des intérêts du pays, furent les principaux traits du portrait que nous fit l'orateur avec les couleurs vives qu'il emploie du ministère actuel. Comment avait-il rempli les promesses faites par lui au peuple du Canada? en ne faisant rien, absolument rien. Pouvait-il faire quelque chose ce cabinet qui durant toute la dernière session était à la veille de tomber et occupé de conserver ses jours, se traînant alors aux genoux de ses partisans comme pendant la vacance il a été aux genoux de ses ennemis?

M. Boulton de Toronto, tout en continuant son appui à l'administration reconnut une partie de ses fautes, et de ses bévues. Il était facile, en écoutant M. Boulton de voir qu'il méprisait avec un grand nombre de membres de la droite, la conduite honteuse du cabinet et son inhabileté. C'est cette incapacité, cette imbécillité, comme ont dit quelques membres, qui tuera le ministère actuel.

Dans la dernière session, sa majorité dans la chambre s'élevait de 6 à 10, voix aujourd'hui elle est d'une seule voix; après les élections de MM. Sherwood et Badgley elle pourra atteindre le chiffre 3! Est-il étonnant de voir des ministres persistant à demeurer au pouvoir contre tous les principes avec une voix de majorité, perdre tous les jours de leur influence et être abandonnés de leurs anciens amis? Plusieurs les ont quittés depuis la dernière session. MM. Watts, Prince, Merritt et Scott, ont soutenu les amendements de M. Baldwin.

M. Watts avant de voter a voulu expliquer à la chambre pourquoi il abandonnait le ministère. Il a donné ces explications dans un remarquable discours, qui nous a révélé un orateur de plus. L'incapacité du cabinet, ses intrigues, et les mille et une injustices faites au Bas-Canada, ont été les textes de ses excellentes remarques.

MM. Sanfield McDonald, Hale et Robinson parlèrent ensuite, le premier pour l'amendement, et les deux derniers contre et à minuit la séance fut ajournée. Mardi de bonne heure les débats furent repris par l'hon. W. H. Merritt, l'intelligent entrepreneur de canaux du H. C. M. Merritt représente la grande industrie dans la chambre, c'est un financier d'un ordre élevé. D'abord partisan du ministère actuel, il a dit l'abandonner quand il a vu que sa conduite n'était qu'une farce ignoble, tendant à faire mépriser le gouvernement et à faire retrograder le pays. M. Merritt a examiné la situation financière et commerciale de la province, pour prouver l'indifférence des ministres pour nos plus chers intérêts. M. Cayley a en vain essayé de lui répondre. Le chancelier de l'échiquier était vraiment embarrassé. En présence d'un aussi redoutable adversaire, M. Cayley avait l'air d'explorer des régions inconnues.

MM. Price et Malcolm Cameron firent chacun des discours d'opposition nourris de faits et de considérations politiques.

M. MacDonald de Kingston a gratifié la chambre par un harangue ultra-ministérielle, récitée avec beaucoup d'assurance, force saluts profonds et des manières de maître de danse. Le nouveau receveur-général n'a rien trouvé de mieux à faire que de glorifier sur tous les tons la politique du cabinet.

L'hon. M. Aylwin lui a succédé. Comme orateur distingué, le membre de la cité de Québec, a depuis longtemps fait ses preuves, mais son discours, mercredi soir, a été l'événement de la séance. Jamais le député de l'opposition n'a été plus chaleureux, plus vif, plus animé, plus brillant, plus incisif. C'est l'homme habitué aux luttes qui se place résolument sur son terrain, saisit son adversaire corps à corps, l'enveloppe de sa dialectique, l'étonne de ses hardiesses, de sa force et l'étirent de sa parole abondante et vigoureuse.

Comme il a terrassé les membres de l'administration, individuellement et collectivement! comme il les a châtés, fustigés les uns après les autres pour toutes leurs violations des droits populaires! pour avoir perverti à des objets personnels les nobles droits de la prérogative!

Allez-vous continuer à gouverner ainsi, s'est écrié l'orateur, à dégrader le peuple canadien, par vos fautes et vos folies? Il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de ministère, il n'y a plus de majorité! Vous avez une voix de plus que nous, mais n'avez-vous pas honte de vous assoir sur les banquettes ministérielles? N'avez-vous pas honte d'y demeurer par vos seuls suffrages, par le vote de M. Draper qui devrait rougir d'occuper plus longtemps une place dans cette chambre, quand demain il doit s'asseoir sur le banc des juges du Haut-Canada? par le vote de M. Robinson dont l'élection est reconnue illégale par vous-mêmes? Quelle direction avez-vous donnée à nos affaires depuis un an? Il n'y en a pas eu du tout. Tout va au

hazard, excepté vos infâmes et criminelles intrigues. Retirez-vous donc devant les clamours de l'opinion publique ameutée contre vous, devant le sens du pays qui vous méprise et qui vous hait.

M. Aylwin a non-seulement assommé le ministère à grands coups, il l'étouffait à chaque instant sous la honte et le mépris; la désolation était dans les rangs des fidèles, le plus grand silence régnait dans la chambre. Les deux côtés admireraient également la puissance de l'orateur, qui termina sa brillante improvisation, en disant aux ministres qu'ils seraient responsables des conséquences et des résultats de leur politique. S'ils ne voulaient pas se rendre aux vœux du peuple, la province deviendrait encore le théâtre du trouble et de l'agitation.

Quand M. Aylwin se fut assis, une motion d'ajournement fut proposée par M. McDonald de Dundas, l'opposition s'y opposa; mais le ministère qui veut gagner du temps pour attendre l'arrivée de MM. Badgley, Sherwood et Myers, rallia ses forces et la motion fut emportée par la majorité d'une voix.

Pour-MM. Boulton, Brooks, Cameron, (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, Dickson, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyons, McDonald (Kingston), MacDonald (Dundas), McConnell, Moffatt, Munro, Murray, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood (Brookville), Smith, (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods.—39.

Contre—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutilier, Cameron, (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Dusaunier, DeWitt, Drummond, Fournier, Franchère, Jobin, Lacoste, LaFontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Le Moine, Leslie, MacDonald (Glengary), Macdonell (Storonto), Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Powell, Price, Prince, Roussseau, Scott, Smith (Wentworth), Thompson, Watts.—38.

Dans la séance d'hier soir, le débat fut continué par M. le solliciteur-général Cameron, qui débuta dans la chambre sans être du tout ému de sa nouvelle situation, ni circonspect, ni réservé. M. Cameron a certainement des talents et de l'éloquence, mais il a été pour le moins téméraire de se lancer ainsi sur un terrain nouveau. C'est probablement ce dont il se sera aperçu en entendant M. LaFontaine, qui lui succéda.

Le chef de l'opposition fit un des discours les plus forts, les plus élevés, les plus complets que nous ayons jamais entendus dans la chambre. Chez M. LaFontaine, c'est la logique qui fait le charme de sa parole: elle est toute hâchée de faits et d'arguments irréfutables. Chaque phrase est un coup de massue. Hier soir les délégués l'avaient animé d'une noble indignation; aussi a-t-il défendu avec une verve de conséquence, une chaleur de conviction les droits du peuple Canadien indignement foulés aux pieds par le cabinet. M. LaFontaine revendiqua énergiquement dans le cours de ses remarques la mémoire de lord Durham attaqué par M. Gowan et d'autres membres du côté droit.

M. Drummond ne pouvait voter sans flétrir de sa voix éloquente les actes d'imprévoyance, d'incapacité et de turpitude du ministère actuel. Il le fit avec des paroles solennelles et des mots de regrets sincères. Il protesta surtout contre la corruption qui pète et démolit les populations. Le temps et l'espace nous manque pour aller plus loin. Nous rapporterons la suite de ces débats dans notre prochain numéro, ainsi que les discours de MM. La Fontaine, Morin, Price, Chauveau, Drummond, Prince et Scott qui prirent la plus grande part.

A deux heures ce matin le côté ministériel emporta encore l'ajournement par une voix de majorité. On pense que ce soir les débats sur l'adresse finiront. Le ministère aura une ou deux voix de majorité, si par hasard il n'est pas battu.

LA DERNIÈRE CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE

La Gazette de Montréal d'hier contenait en entier tous les détails des dernières ouvertures au parti libéral et la correspondance y relative. Nos lecteurs pourront se convaincre en les lisant de la prudence de nos chefs à rejeter des offres n'ayant pour objet que de se servir de quelques uns de nos compatriotes comme des instruments pour perpétuer l'infâme et monstrueux régime actuel. Avions-nous tort lors de cette ouverture d'accuser l'administration de manquer de sincérité? comme on peut le voir, M. Cayley dit distinctement que sur l'acceptation des propositions par M. Caron et ses amis, "la septième place dans le conseil exécutif (celle de M. Daly) devait être à la disposition de Son Excellence, pour être remplie d'après l'avis des autres six conseillers." C'était alors bien naturel pour M. Caron de vouloir savoir et informer ses amis avec qui il devait agir. Il s'efforça donc d'amener M. Cayley à ce point de la question. Impossible. M. Cayley tout en admettant que la place de M. Daly devait être vacante, ne voulait rien faire connaître. Et c'est à cette partie de la correspondance que brille dans tout son éclat la fourberie de ces Scapins du cabinet.

Admirer-les la bonne foi des ministres! M. Caron veut savoir quelle position M. Daly et M. Cayley réprend par le paragraphe suivant: "Il est à peine nécessaire, de dire que les concessions demandées n'ont jamais été en contemplation par les membres du cabinet et seraient entièrement incompatibles avec la considération due aux intérêts des habitants d'origine anglaise du Bas-Canada; et à la position d'une administration honorée de la confiance du chef de l'exécutif et ayant l'appui du parlement de la province." Dans sa dernière lettre, M. Cayley a introduit une petite variante de la première, une restriction qui n'a pas d'abord été mentionnée à

propos du choix par le conseil du septième membre du cabinet, c'est qu'il devait être choisi "parmi des hommes d'origine anglaise dans le Bas-Canada." C'est fort heureux, nous le répétons encore aujourd'hui, que ces dernières négociations n'aient pas réussi, nous devons en féliciter le pays. Une coalition avec des gens comme ceux composant alors et maintenant le cabinet ne produirait aucun bien.

Laissons faire le ministère, il se perd, se ruine et se détruit lui-même par ses actes, ses fautes, son inconsistance, sa fourberie. Ses jours sont comptés; sa majorité de dix de la dernière session est maintenant réduite à une ou deux voix. Ils devraient résigner avec une majorité de cinq à six, car pour suivre la constitution anglaise, pour en respecter l'esprit et le sens, une administration devrait toujours avoir une majorité de voix et de partisans dans les chambres en dehors des membres du cabinet et sans les compter. Mais l'administration actuelle s'occupe fort peu de respecter les principes constitutionnels; pourvu qu'elle garde le pouvoir, les places et l'argent, que lui importe le reste!

NOUVELLES LOCALES.

En conséquence des arrangements convenus de part et d'autre, le Collège McGill s'est engagé de recevoir en anglais pour l'école de médecine de Montréal, qui, désormais ne donnera l'enseignement qu'en langue française, et de son côté l'école de médecine n'accordera plus de certificats de qualification à ses élèves, à la condition qu'ils auront droit au diplôme du Collège McGill, en remplissant les obligations voulues par toute Université.

Ainsi, par la première de ces dispositions, le nombre des professeurs, onéreux pour quelques-uns d'eux, se trouve diminué de moitié, ce qui permettra à chacun de consacrer plus de temps à la branche qu'il enseigne, de la rendre par là même plus instructive et plus satisfaisante; par la seconde les étudiants canadiens pourront prétendre aux plus hauts honneurs de la profession sans aller à l'étranger.

Nouvelles de la Grosse Isle.—L'état des pauvres émigrés à la Grosse-Isle est de plus en plus déplorable, 2000 sont déjà morts dans le passage où à la quarantaine. Il n'y a plus de place dans l'Isle pour loger les malades; ce sont les fièvres typhoïdes qui font tous ces ravages. Depuis quelques jours un très grand nombre d'émigrés sont montés à Montréal, 15 sont morts en montant. Il y a maintenant à peu près 60 émigrés à la Grosse Isle, contenant 20,000 émigrés! 14,000 sont partis d'Irlande durant le mois de mai.

BUREAU DE SANTÉ

3 Juin, 1847, A une assemblée du bureau de santé tenue, ce jour. Son honneur le maire de Montréal annonce qu'en conformité du règlement no. 186 passé par le conseil, les nominations suivantes avaient été faites pour composer le bureau de santé.

- Son honneur le maire J. E. Mills écr. Le comité de police composé de MM. Alfred Larocque, John Glennon, James D. Gibb, André Oumet, J. U. Beaudry, etc., et les messieurs suivants: T. S. Brown, écr. } Pour la Cité. F. Ant. Larocque, écr. } Docteur McCulloch. William Spier, écr. } Quartier St. Anne. Docteur Munro, John Fry, écr. } Quartier St. Antoine. Docteur Campbell, T. Peltier, écr. } Quartier St. Laurent. Docteur Hall, Joseph Grenier, écr. } Quartier St. Louis. Docteur Wolfred Nelson. } Docteur McNider, écr. } Quartier St. Jacques. Docteur Bruneau. Pierre Danour, } Quartier Ste. Marie. Docteur Peltier. Le bureau de Santé s'assemble les mercredi et samedi soirs, à 7 heures P. M. au conseil de ville.

L'opération de Missisquoi est terminée en faveur de M. Badgley, qui a obtenu sur son adversaire une majorité de 168 voix.

Naufrage.—Le brick Carrick s'est perdu à 4 milles du Cap Rosier le 19 mai. Sur 167 passagers qui étaient à bord, 48 seulement ont pu gagner terre. L'équipage, à l'exception d'un mousse, s'est sauvé dans la chaloupe. Canadien.

Maladie en mer.—Le navire Bon Nevis a rencontré en mer près des côtes le navire Southamk venant de Liverpool à Québec avec 200 passagers. Outre un bon nombre de ces derniers 14 hommes de l'équipage étaient malades. Le capitaine de ce bâtiment dit qu'il ferait ses efforts pour relâcher à Miramichi.—Idem.

ASSOCIATION SAINT JEAN-BAPTISTE. COMITÉ DE RÉGIE.

UNE Assemblée du Comité, aura lieu SAMEDI soir le 12 du courant, à 7 heures précises, dans l'alle Nord-Est du Marché Bonsecours, afin d'ordonner les préparatifs pour la célébration de la fête nationale, qui aura lieu jeudi, le 24 du courant.

11 Juin. LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur. Ces prix des officiers qui ont gardé leurs décorations sont priés de les renvoyer immédiatement au Commissaire-Ordonnateur.

A. D. SAUVAGEAU & CIE. INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général qu'il viennent d'établir une MANUFACTURE DE SAVON ET CHANDELLE dans la rue Amherst, faubourg Québec, où ils auront constamment un assortiment de Savon et de chandelle de meilleure qualité et à des prix modérés.—10 Juin.—Im.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'Isle de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avisés. 1. Que le décal de sept années accordé par l'Ordonnance de V. Ch. XXX (8 Juin 1840) pour le paiement des arriérés de LOTS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles. 2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 Juin 1847 au 8 Juin 1854, seront comme suit: Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXIÈME. " d'un Soixantième..... UN QUATRIÈME. " d'un Douzième..... UN DIXIÈME.

Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arriérés sur les terrains qu'il veut commuer. Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant; celle inexcédant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lots, en payant comptant le montant de la commutation; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lots et ventes.

JOSEPH CONTE, Procureur. Montréal, 9 Juin 1847.

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL.

L'ECOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal donne avis que les chaires de "Médecine Légale" et de "Principes de Médecine" seront mises au concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A.M. Le Concours aura lieu dans l'INSTITUT CANADIEN, rue St. URSULA. Les applications doivent être faites au Secrétaire, DR. SUTHERLAND. 11 Juin, 1847.

FETE NATIONALE. GRANDE SOIREE PUBLIQUE.

DONNÉE PAR L'INSTITUT CANADIEN, SOUS LE PATRONAGE DE MESDAMES LAFONTAINE, ERMATINGER, LEVESQUE. JEUDI, LE 24 JUIN COURANT, JOUR DE LA ST. JEAN-BAPTISTE. DANS UNE DES GRANDES SALLES DU MARCHÉ BONSECOURS, Qui sera pour l'occasion illuminée par la Gaz. Les Dames prendront le Fauteuil à 8 1/2 P.M. La danse commencera à 9 heures P.M. Les rafraichissements seront fournis par M. TONNET. Deux corps de musique seront employés pendant tout la soirée. PRIX DES CARTES D'ADMISSION: Pour un membre de l'Institut seul ou avec une dame, 75. 6d. et 2s. 6d. pour chaque autre dame. Pour un monsieur non membre de l'Institut, 7s. 6d. et 2s. 6d. pour chaque dame. On peut se procurer des cartes chez Messrs. FABRE & CIE., DR. TRUDEL, MEX ST. JULIEN, TONNET, Messrs. GALARNEAU & ROY, à l'HOTEL D'ONEGANA et au Bureau de M. CHS. E. BELLE, Notaire, rue St. Paul. Les membres de l'Institut devront se procurer de leurs cartes d'admission le plus tôt possible, en s'adressant à Mr. O. P. W. DORION, au Bureau de Messrs. CHERRIER & DONON, No. 23, rue St. Vincent. 11 Juin, 1847.

BATISSE DE PRESBYTERE.

LES syndics élus, pour la construction d'un PRESBYTERE, ont ses dépendances à la Pointe-Clair, donnent avis qu'ils recevront jusqu'au 18 JUIN courant, des propositions à ce sujet. Les personnes désirant entreprendre, pourront prendre communication du plan et du devis des ouvrages en l'étude de M. VALOIS, Notaire du lieu. Pointe-Clair, 7 Juin, 1847. 3.

VOYAGES A VARENNES.

Le steamboat ST. LOUIS, Capr. ST. LOUIS, partira de ce port DIMANCHE prochain, le 13 du courant, pour un VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES. Il laissera le quai à UNE heure précise P. M., et sera de retour de bonne heure le même jour. 7 Juin.

BRASSERIE PIGEON.

LES Soussignés étant obligés de se tenir souvent à leurs routes du pied du courant où se trouve leur bière d'été, Informent respectueusement les personnes qui désirent leur transmettre des ordres, qu'elles doivent s'adresser au Bureau de Poste où leurs vœux sont régulièrement tous les jours. PIGEON, DORAY et SAUVAGEAU. Montréal, 5 Juin, 1847. 3.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE D'E. R. FABRE & CIE.

UNE TETE

D'ANATOMIE CHIRURGICALE, EN CUIR REPOUSSE. Publiée par M.M. les Drs. Carteaux et Chaillon. CETTE TETE est peinte d'après nature avec beaucoup de soin et fixée sur une planchette légère, etc. PRIX, 23. Rue St. Vincent, no. 3, 4 Juin, 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES soussignés expédieront par les steamers du 15 Juin, 1er et 15 Juillet, des Commanes pour la France, et comme par le passé ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier, pour Livres, gravures, cartes géographiques, globes, musique, instruments de chirurgie, de mathématiques, et de toutes autres marchandises françaises. Les articles demandés par le prochain steamer, 15 Juin, seront reçus en septembre. E. R. FABRE & CIE. 4 Juin 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON,

ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromanga, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons

A MOITIE PRIX.

Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Chales, que pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés.

Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros.

UN SEUL PRIX DEMANDE.

No. 1751, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne. 1er juin 1847.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vu le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire

DE GRANDES AMBLEMENTS

à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur charges seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de mieux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varennes, 1er juin, 1847.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

No 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, No 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER,

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

MONTRES ET HORLOGERIE.

Montres de dames émaillées en or, couvertes. Do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte, Lever et Lepine. Montres d'argent levier à ancre, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressorts américaines et de Bureaux. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT,

BIJOUTERIE.

EPINGLETTES, EPINGLES BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES.

Épingles pour messieurs, Loquets, Coeurs et Croix en or, Ornaments de cou, Chaines d'or, Chaines-Gardes, Cachets pour montres, Chaines d'acier, en sautoir dito, à Braguette, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en or et acier, Chaines et Clefs à Montres, d'argent et d'or anglaises et françaises, Boutons d'or et émaillés pour chemises, Anneaux de mariage et tous autres articles de bijouterie importés. Colliers de jais, Lunettes montées en or ou en argent et en argent platé, Lorgnette simple et double montées en or ou en or platé, en acier, en écaillé, Verres et Lunettes de spectacle de toutes sortes avec boîtes etc., Tabatières en argent, Cuillères et Fourchettes d'argent toutes faites ou faites sur commande, Huiliers platés, Porte-Carafes, Couverts de plats et toutes espèces d'articles de table. Chandeliers, Cabarets, Mouchettes et Coupes d'argent et platés, Gobelets pour enfants, Cuillères et Fourchettes platées en argent d'Allemagne, Couteaux et Fourchettes d'acier, Couteaux à manches blancs d'ivoire, à la douzaine, dito à manche d'écaillé ou de bois, Canifs et Ciseaux, Rasoirs de la meilleure qualité, straps à Rasoirs, Savon et Brosse à barbe. Fusils de chasse à un et deux coups, Pistolets à cylindre, etc. etc. Flaques à poudre, ceintures à plomb et une variété de caps à percussion.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS,

Écritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poches, —ET ENCORE—

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, ETC., ETC.

Montréal, 8 juin, 1847.

BEAUBRY & FRERE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME,

(VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de

CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE,

pour Dames, qui ne laissent rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants kid français, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Chales cashmere et satin, étoffe à pantalon et veste, etc.—Aussi,

BOUTONS A VESTE AVEC CASTO ET PAILLE D'ERABLE. Montréal, 21 mai 1847.

A VENDRE.

3000 COTES de Cuir à Semolle de St. Pie et Glasgow. 1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.) 800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais. 75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le Sophie Moffatt. Vache cirée, Kip, et Vache fondue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis. Cuirs à patente de toutes sortes. Doubles, Bordures et Bazannes idem. Cuir à Sello et à Bride, Peaux de Cochon.

Un assortiment général de Carnitures de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc. J. PRATT & CIE. Montréal, 31 mai 1847.

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIENNT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. JOSEPH, PRES DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordre et commissions de libraire pour l'Étranger. 11 mai 1847.

DR. MACDONNELL,

A Déménagé de la rue Craig, Au No. 31 Grande Rue Saint Jacques.

A GRAND MARCHÉ!

SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES

Dans le magasin ci-devant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBURG. 11 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages du Printemps Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calcutia, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Anne, Aqua Marina, John Bull, Flora Muir, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soirées, Cotonnages, Lainages, Toiles, &c., &c.

JEAN BRUNEAU, No. 140 rue Notre Dame. No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Ma 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND.

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à L. ST. LOUIS. 20 mai.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON :

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Lalouque, V. Président. H. Mulbolland, John E. Mills. L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuly, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

EXTRAIT.

MONTANT dû aux dépositaires le 31 mars 1847, \$29350 3 9

30 avril, \$2903 6 0

Montant déposé ce mois, \$2903 6 0

do retiré do .... 3214 10 8

Augmentation depuis le 31 mars, \$5688 15 4

Cr. Balance du aux dépositaires ce jour, \$35038 19 1

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel. 7 mai.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES,

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

PLACES DE DÉPARTS.

Table with columns for DE MONTRÉAL and DE CHAMBLY, listing departure times and destinations like Verchères, St. Mathias, etc.

Pour Fret et Passage, s'adresser au Capitaine, à bord.

AGENTS: Sorel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chamblay, J. O. BUNKER. 18 mai.

LAG CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR.

Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, PART DE SAINT-JEAN, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.

A CINQ HEURES A. M. DÉJEUNER A BORD.

PASSAGE UNE PIÈSTRE.

Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal,

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possède et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les états, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque, M.G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paye rien pour voir.

13 oct. L'É soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES, Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Mahaica, Chapmans, Montezuma et autres.

Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chenets. JAMES FOX, No. 20, Rue St. Sacrement. 1er juin.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de lui des Effets et des Hardes à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement réduits. On trouvera au No. 122 coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortiment et un choix considérables de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellente étoffe et à la portée de toutes les fortunes.—AVIS AUX AMATEURS DU BON MARCHÉ.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items like Surtouts, Frocks, Gilets, etc. with prices in dollars and cents.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing made-to-measure clothing items like Habit de Drap superfin, Pantalons, etc. with prices.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis. Habillements d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s. à 20s. M. L. P. reçoit par les premiers arrivages, un grand assortiment d'Effets et de Marchandises Seches de toutes sortes, Draps, Soirées, Casimirs, Soirées, Satins, Gants, Toiles, Cois, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c.

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ

QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Première Importation de la Saison.

J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES d'ÉTÉ d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode, de

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT

MOUSSELINE de LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES de Barège de Satin rayé, COLLETS en Mousseline brodée, CHEMISETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleure manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, DENTELLES, FRANPE, BOUTONS, etc. etc. Montréal, 7 mai, 1847.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES, de toutes couleurs et d'une grande variété de Patron. A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai. Ls. PLAMONDON.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDÉ VARIÉTÉ DE PATRONS ET DE COULEURS.

A VENDRE PAR E. A. BAYLE, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN, 4000 verges de Tapis FLEURIS à PHUILE, De Patron magnifiques et variés aussi pour Couvertures de Tables, Pianos &c. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots Manteaux, &c.—7 Mai

ANCIEN } CHAPEAUX de LONDRES. } MAISON de happerie DE LONDRES

Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et la Lady Seaton et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapelier de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame. 4 mai 1847. ANDREW HAYES.

A. & T. L'ESPERANCE,

RUE ST. PAUL, NO. 73 & 82, et PLACE JACQUES CARTIER. NO. 73 & 82,

Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier,

VIENNT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superlins, Casimirs, Soirées, Subans, Toiles, Lainages et Cotonnades en grandes variétés.

AUSSI

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardes à ordre pour lesquels ils gardent les premiers ouvriers.

A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduité aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation des mêmes faveurs.

MAGASIN DES CHAPEAUX DE LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE.

VIENNT de faire débarquer du steam boat de ce matia, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.